



Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté - N° 282 - 18 mai 2015

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes).

Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'expéditeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es.

Site : <http://www.mmf-france.fr>

SOMMAIRE

- 1 - Soutenons nos amies népalaises - un appel de la MMF - Page 1
- 2 - Femmes congolaises de l'Aisne, battues, torturées, violées - Le Préfet de l'Aisne doit entendre votre souffrance ! - Pétition - Page 2
- 3 - Le Collectif féministe du Mirail sollicite votre soutien - action le 21 mai - Page 2
- 4 - Le Tribunal des Femmes en ex-Yougoslavie - Marieme Helie Lucas - Sarajevo, 8 mai 2015
- 5 - Des attaques contre l'éducation des filles se produisent de plus en plus souvent, selon un rapport de l'ONU - Commission femmes Amnesty International - Page 4
- 6 - Sonia et Monia : indésirables pour le patronat en Tunisie - Appel à soutien - Page 5
- 7 - Une loi qui assure la liberté de conscience pour la petite enfance - Collectif Laïque - Page 5
- 8 - Ne supprimez pas l'égalité professionnelle ! - Pétition - Page 6
- 9 - Rebsamen jette l'égalité professionnelle à la poubelle ! - Communiqué de presse collectif - Page 6
- 10 - SOS Egalité Professionnelle - Projet de loi sur le dialogue social : l'égalité entre femmes et hommes doit rester une priorité - Appel collectif de chercheuses et chercheurs - Page 8
- 11 - Rencontres-débats « Femmes, genre et sport » : Prouve-nous que tu es une femme » : Tests de féminité et autres formes de contrôle du corps des sportives - Les Dégommeuses - 10 mai - Page 9
- 12 - Projection « L'autre pilule, un combat pour les femmes » - 21 mai - Paris - Page 10
- 13 - Débat « Le genre la Ville » - Le MAGE - 27 mai - Page 10
- 14 - Estimation du coût économique et social de la prostitution en France - Restitution des travaux du Mouvement du Nid et de la société Psytel - 29 mai - Page 10
- 15 - Conférence publique : Laïcité, Liberté, même combat ! - UFAL - Page 11
- 16 - Théâtre : « 3 sorties de chantier avec Réparations en cours »... - Page 11
- 17 - Cinéma « Akhta et ses filles » - Alima Arouali - Page 11

MOBILISATIONS

1 - Soutenons nos amies népalaises - un appel de la MMF

Très tristes nous partageons avec vous les nouvelles du tremblement de terre qui a frappé le Népal il y a quelques jours et a tué d'innombrables personnes, et a causé des dommages irréparables. Nous pouvons dire avec soulagement que nous avons reçu hier des nouvelles de notre sœur Sujita de Népal, elle a dit que les sœurs sont bien, et elles aident les victimes.

La situation au Népal est critique, et notre solidarité est nécessaire, et sera essentielle dans le moyen et long terme. C'est important d'être là pour nos sœurs et pour le reste du peuple népalais. Rappelez-vous que c'est important de recueillir l'aide matérielle (nourriture, eau, vêtements, etc. ...) que vous pouvez, après avoir un moyen de l'envoyer au Népal.

Si votre CN a la capacité de lever des fonds et veut soutenir directement les groupes locaux de la MMF au Népal, nous vous recommandons de contacter le Secrétariat International pour informer des vos possibilités et pour avoir le contact avec le MMF au Népal et les membres du Comité

international de la MMF en Asie-Pacifique. S'il vous plaît partager avec nous toutes vos initiatives de solidarité.

Emails : info@marchemonde.org, eva@marchemonde.org

2 - Femmes congolaises de l'Aisne, battues, torturées, violées - Le Préfet de l'Aisne doit entendre votre souffrance ! - Pétition

Le viol est devenu systématique au Congo (RDC). Les rebelles, mais aussi la police, l'armée et les services secrets l'utilisent comme arme de guerre dans les combats du Sud-Kivu et dans la répression de toute opposition à Kinshasa. Dans l'Aisne, plusieurs femmes réfugiées ont subi ces atrocités : militantes elles-mêmes ou femmes de militants, filles ou femmes d'officiers rebelles à l'autorité du président Kabila... leurs histoires diffèrent jusqu'au moment où elles sont arrêtées, emmenées dans des camps militaires et rouées de coups, gravement torturées et systématiquement violées. C'est souvent de l'hôpital qu'elles parviennent à s'échapper. Ces femmes n'ont pas été écoutées : leur demande d'asile a été rejetée par des hauts fonctionnaires qui ne les ont pas entendues. Elles sont aujourd'hui sans papiers. Ces femmes sont malades de la torture. Elles suivent un traitement pour limiter les effets du syndrome post-traumatique dont elles sont victimes. Elles essaient de se reconstruire dans un lieu sûr. Le préfet de l'Aisne veut les expulser vers le lieu de leur viol. Le médecin de l'Agence Régionale de Santé constate la gravité de leur état de santé, mais le Préfet prétend qu'il y a des psychiatres au Congo et qu'elles peuvent s'y faire soigner. Il leur demande de quitter le territoire français et veut les remettre à la police congolaise qui les a torturées et violées. La France a honoré récemment le médecin congolais Denis Mukwege, prix français des droits de l'homme, fait chevalier de la Légion d'honneur pour son aide aux femmes victimes de viols en RDC. François Hollande l'a lui-même décoré. Le préfet de l'Aisne s'honorerait de reconnaître les souffrances de ces femmes et de régulariser leur situation administrative en leur attribuant un titre de séjour. Nous le lui demandons par cette pétition.

<http://www.educationsansfrontieres.org/spip.php?article52314>

3 - Le Collectif féministe du Mirail sollicite votre soutien - action le 21 mai

Le 12 mai dernier s'est réuni à l'Université du Mirail le comité de sélection d'un poste de maîtresse de conférences en 19e section intitulé "Inégalités, discriminations, genre", comité présidé par M. Daniel Welzer-Lang. Ce poste est le seul actuellement ouvert en France en sociologie du genre.

Pour rappel, M. Daniel Welzer-Lang a été accusé à plusieurs reprises de harcèlement sexuel sur des étudiantes et doctorantes de l'Université du Mirail, accusations rapportées notamment à l'ANEF et l'AVFT, qui en avait alerté l'Université. Celle-ci s'était abstenue de diligenter une enquête et en 2005, M. Welzer-Lang obtient un poste de professeur de sociologie "Rapports sociaux de sexe - Travail, genre et sociétés".

Il porte plainte contre ces deux associations pour diffamation suite à la dénonciation publique de sa nomination et perd son procès en 2007. Toutefois, il devient par la suite directeur du département de sociologie.

Aujourd'hui, l'inertie de l'Université a de lourdes conséquences puisque parmi les candidat-e-s, se trouvent des anciennes étudiantes ayant dénoncé M. Welzer-Lang pour harcèlement sexuel. Elles vont donc se retrouver en position de se faire évaluer par celui qu'elle dénonce !!!

A la suite d'un communiqué du CLASCHEs an date du 06/05/2015 (en PJ), un des membres du comité a démissionné. Pourtant, celui-ci est toujours valide.

Le Collectif Féministe du Mirail dénonce l'inertie de l'Université face à des accusations de harcèlement sexuel et l'invisibilisation de cette problématique dans l'enseignement supérieur et la recherche et dénonce la tenue de ce comité et sa composition !

Jeudi 21 mai, le comité de sélection se réunira à nouveau afin de sélectionner le-la candidat-e

retenu-e. Une action à laquelle nous vous convions est organisée ce jour-là à l'Université du Mirail. Jeudi 21 mai 2015 à 12h30 devant l'arche (à l'entrée de la fac du Mirail) équipé-e-s pour faire le plus de bruit possible !

Les étudiantes et enseignantes de l'Université du Mirail ont besoin de votre soutien ! En espérant vous y voir nombreuses !

INTERNATIONAL

4 - Le Tribunal des Femmes en ex-Yougoslavie - Marieme Helie Lucas - Sarajevo, 8 mai 2015

Le 7 mai s'est officiellement ouvert le Tribunal des Femmes sur les crimes contre les femmes pendant les guerres de la décennie 90 avec des femmes venues de tous les coins d'ex-Yougoslavie pour demander justice des crimes commis contre elles au cours de ces guerres et des durables inégalités et souffrances qui en ont découlé.

L'impressionnante composition du comité d'organisation témoigne de l'unité et de la solidarité des femmes au delà des divisions nationales qui résultèrent de la partition de l'ex-Yougoslavie : de Bosnie & Herzégovine : Les Mères des Enclaves de Srebrenica et Zepa, le Forum des Femmes (www.forumzena.org), la Fondation CURE (www.fondacijacure.org) ; de Croatie : le Centre d'Etudes sur les Femmes (www.zenstud.hr), le Centre pour les Femmes Victimes de Guerre - ROSA (www.czzzr.hr) ; du Kosovo : le Réseau des Femmes du Kosovo (www.womensnetwork.org) ; de Macédoine : le Conseil National pour l'Egalité de Genre (www.sozm.org.mk) ; du Montenegro : Anima (www.animakotor.org) ; de Slovénie : le Lobby des Femmes - Slovénie (www.zls.si) ; de Serbie : Les Etudes sur les Femmes (www.zenskestudie.edu.rs), Femmes en Noir (www.zeneucrn.org).

Ce rassemblement est, en soi, un énorme accomplissement, à une époque où l'Europe est en butte à la montée des nationalismes, des forces d'extrême droite qui divisent les peuples selon les origines ethniques et religieuses ; à un moment où l'on cherche à homogénéiser les nations et à exclure les minorités et la diversité ; en un temps où on tente de séparer jusqu'aux citoyens d'un même pays en 'communautés' antagonistes.

Qui plus est, l'organisation de cet événement a été coordonnée au cours des cinq dernières années par les Femmes en Noir de Belgrade, en d'autres termes, par une organisation du pays 'agresseur'. Le leadership des Femmes en Noir ainsi que ses membres sont accueillis comme étant de la famille et portés aux nues dans toute l'ex-Yougoslavie, pour le soutien constant qu'elles ont apporté, pendant et après la guerre et jusqu'à aujourd'hui, aux femmes d'autres identités nationales et ethniques, - et ce quels que soient les risques encourus : l'accueil vibrant qui fait à FEN-Belgrade à l'ouverture du Tribunal des Femmes est un vivant témoignage de ce solide lien de solidarité, et c'est aussi la reconnaissance du dévouement de cette organisation à la cause du Tribunal des Femmes.

Le fait que les femmes se rejoignent de toutes les nations issues de l'ex-Yougoslavie représente plus qu'une puissante démonstration de solidarité : c'est aussi une prise de position politique, en défi aux forces destructrices de l'extrême droite qui sont à l'œuvre dans la région et dans l'ensemble de l'Europe. Le Tribunal des femmes de l'ex-Yougoslavie diffère profondément de tout autre Tribunal organisé jusqu'à ce jour : sa préparation a duré cinq ans, temps mis à profit pour effectuer un impressionnant travail à la base ; le but était de redonner pouvoir sur le processus aux victimes et survivantes ; rien n'a été épargné pour permettre aux femmes concernées de définir elles-mêmes le format de ce tribunal, et les buts poursuivis. Des centaines de réunions furent tenues dans les villes, grandes et petites, et dans les villages, avec les groupes de femmes victimes, pour qu'elles puissent modeler et s'approprier le processus. Les rapports d'activités mensuels de FEN-Belgrade, disponibles sur leur site web, montrent le rythme auquel ces rencontres se sont déroulées. A aucun moment ne fut plaqué - du haut vers le bas - un modèle importé d'exemples antérieurs de tribunaux de femmes, sur la réalité des victimes et survivantes

d'ex-Yougoslavie. Ceci constitue, pour les victimes et survivantes, un modèle particulièrement rare d'un processus extrêmement respectueux et profondément 'empowering'.

Au cours de ces seules deux dernières années, le comité organisateur a organisé et produit : 11 séminaires régionaux, 10 formations pour les présentations en public, 102 présentations publiques dans 83 villes de la région, 25 documentaires sur le sujet, 5 réunions (réunions consultatives de travail des membres du comité d'organisation, et réunion des membres du Bureau Consultatif International), 10 publications (brochures, readers, agendas pour la paix), et de nombreuses feuilles d'information dans toutes les langues de la région (Albanais, BCMS, Macédonien et Slovène).

Le Tribunal des Femmes portera sur les violences commises durant les années 90, ainsi que sur les violences commises à la suite de ces guerres. En effet, le travail préparatoire a montré la continuité existante entre l'injustice et la violence qui connecte la période de guerre et celle postérieure à la guerre. Le Tribunal couvrira la violence basée sur l'appartenance ethnique - du fait de l'état et de celui de la société -, la violence militariste - dans la guerre contre les civils (par contraste avec le concept classique de 'guerre civile' dans lequel les civils prennent parti, le concept de 'guerre contre les civils' a été créé par les citoyens algériens au cours du conflit armé des années 90, au cours duquel ils étaient pris entre la violence des groupes intégristes musulmans armés et la répression de l'état, et ciblés des deux côtés, de façon à faire régner la terreur ; ce concept est maintenant utilisé en ex-Yougoslavie). Le Tribunal des femmes examinera tout spécialement la violence basée sur le genre : viols comme crimes de guerre y compris dans des buts nationalistes, violence masculine contre les femmes, et répression politique contre les femmes défenseuses des droits humains. Il fera également le lien avec la violence économique contre les femmes qui a suivi la guerre. Des dilemmes et des défis ont émergé au cours de la préparation, principalement autour des questions de responsabilité et d'impunité : le nationalisme et le transfert de responsabilité subséquent sur 'l'autre', ainsi que la minimisation des crimes de guerre commis 'en notre nom', sont des obstacles à la paix juste pour laquelle se battent les femmes. Le sous titre du Tribunal des Femmes : 'une approche féministe de la justice' est la clé pour comprendre pourquoi ce Tribunal ne prononcera ni verdict ni sentences : il nommera les crimes et les responsables, il exposera les liens entre les différentes formes de violence infligées aux femmes, jusqu'à ce jour, en ex-Yougoslavie en conséquence des guerres, il demandera justice et, s'appuyant pour cela sur 'le pouvoir de la solidarité internationaliste des femmes', il s'engage à suivre et monitorer les réponses qu'apporteront à leurs demandes les autorités concernées. Ce pour quoi des femmes ont été invitées de plusieurs pays où se produisirent des crimes semblables : on note la présence de femmes algériennes et argentines (les fort connues Mères de la Place de Mai), et des femmes de l'Inde, de Palestine, du Congo sont annoncées.

Officiellement ouvert le 7 mai par une grande marche dans Sarajevo et des performances de rue, le Tribunal des Femmes entamera ses premières auditions le 8 mai. Ce sera certainement un événement très puissant. Le jugement et les conclusions sont attendus le 10 mai. Ce Tribunal des Femmes est, à ma connaissance, le premier de son espèce. J'espère qu'il servira d'inspiration aux tribunaux de femmes à venir, dans d'autres parties du monde.

5 - Des attaques contre l'éducation des filles se produisent de plus en plus souvent, selon un rapport de l'ONU - Commission femmes Amnesty International

Des attaques contre des écoles ont été recensées dans au moins 70 pays au cours des cinq dernières années et nombre d'entre elles ont visé en particulier des filles, leurs familles et les enseignants plaidant pour l'égalité des sexes en matière d'éducation, selon un nouveau rapport des Nations Unies.

« Bien que des progrès importants aient été réalisés pour garantir l'éducation pour tous dans de

nombreux pays, les filles se heurtent encore à des obstacles supplémentaires leur empêchant de jouir pleinement de leur droit à l'éducation », souligne le rapport publié par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Le rapport cite ainsi le meurtre de plus de 100 enfants lors d'une attaque par des Taliban pakistanais contre une école de l'armée à Peshawar en décembre 2014 ; l'enlèvement de près de 300 écolières en avril 2014 par le groupe Boko Haram dans le nord du Nigéria ; l'attaque en 2012 contre Malala Yousafzai par des Taliban au Pakistan ; plusieurs incidents d'empoisonnement et d'attaques à l'acide contre des écolières en Afghanistan entre 2012 et 2014 ; des filles forcées d'abandonner l'école en Somalie pour devenir des 'épouses' de combattants d'Al-Shabaab en 2010 ; et l'enlèvement et le viol de filles dans une école chrétienne en Inde en juillet 2013. Dans d'autres situations, les attaques ne sont pas motivées par le désir explicite de refuser aux filles une éducation mais reflètent la violence subie par les filles et les femmes dans tous les domaines de leur vie publique et privée, note le rapport. « Des attaques impliquant des violences sexuelles contre des enseignants et des filles dans des établissements d'enseignement ou lors du trajet pour s'y rendre ont été signalés en République démocratique du Congo, au El Salvador, en Haïti, en Indonésie, en Iraq, au Mali, au Myanmar, aux Philippines et en Syrie ». « Les attaques contre l'éducation des filles ont un effet de ricochet. Non seulement, elles ont un impact sur la vie des filles et des communautés directement concernées, mais elles donnent le sentiment aux parents que les écoles ne sont pas des lieux sûrs pour les filles », ajoute le HCDH. « Le retrait des filles des écoles en raison de craintes pour leur sécurité et de préoccupations concernant leur capacité à se marier plus tard peut entraîner de nouvelles violations des droits humains tels que les mariages forcés, la violence domestique, les grossesses précoces, l'exposition à d'autres pratiques néfastes, la traite et l'exploitation sexuelle ».

6 - Sonia et Monia : indésirables pour le patronat en Tunisie - Appel à soutien

Dans le sillage de la révolution tunisienne de 2011, des ouvrières de LATelec, filiale du groupe français Latécoère, à Fouchana, dans la banlieue tunisienne, créent un syndicat UGTT. Très rapidement, 400 salariées, dans une entreprise qui en compte 430, sont syndiquées. Malgré le chantage patronal à l'emploi, des violences à leur encontre et les pressions sociales, les syndicalistes tunisiennes, et plus particulièrement Solia Jebali et Monia Dridi, mènent une lutte exemplaire pour que cessent les harcèlements sexuels, les heures supplémentaires non payées et réclament un nombre de jours de congés payés, conforme au droit du travail tunisien, une augmentation de salaire et une reconnaissance des diplômes et des qualifications.

Deux ans de lutte leur permettent d'obtenir de belles avancées, mais... 10 d'entre elles sont licenciées. Commence alors une nouvelle lutte d'un an pour leur réintégration, lutte gagnante... sauf pour Sonia Jebali et Monia Dridi. Ces deux syndicalistes, qui ont mené une lutte victorieuse, en payent donc le prix fort. Plus aucun patron en Tunisie ne veut les embaucher, d'autant que plus que l'UTICA, le MEDEF tunisien, fait passer le mot dans ses rangs. Elles n'ont donc d'autre solution que de créer leur propre travail, ce qui nécessite formation et investissement.

C'est pourquoi le Comité de Soutien aux Luttés du Peuple Tunisien toulousain, qui a soutenu cette lutte, lance un appel à dons afin de permettre à ces 2 syndicalistes restant sur le carreau, de pouvoir continuer à vivre et travailler en Tunisie malgré le black-out patronal. Contre l'oppression patronale, solidarité internationale des travailleurs !

Dons à envoyer à Solidaires 31 - 52, rue de Babinet 31100 Toulouse

COMMUNIQUÉS

7 - Une loi qui assure la liberté de conscience pour la petite enfance - Collectif Laïque

L'Assemblée nationale vient d'adopter en première lecture et à l'unanimité, une proposition de loi

stipulant que les établissements et services accueillant des enfants de moins de six ans, peuvent apporter des restrictions à la liberté des salariés de manifester leur religion, sous les conditions prévues par le code du travail. Cette loi si elle est adoptée définitivement, reviendrait à consolider le dernier arrêt de la Cour de cassation sur Baby Loup qui pouvait à tout moment être remis en cause.

Le Collectif laïque n'a cessé d'œuvrer depuis cinq ans pour que les établissements privés et associatifs soient libres de faire le choix éducatif de la neutralité religieuse en toute sécurité juridique. Il apprécie que soit enfin considéré en priorité l'intérêt des enfants et de leur développement à l'abri des prosélytismes de toute nature, conformément aux conventions internationales concernant les droits de l'enfant.

Il rend hommage à l'équipe de Baby Loup et à sa directrice, Natalia Baleato, dont l'engagement laïque a été sans faille tout au long des épreuves et des incertitudes juridiques passées.

Associations signataires : AEPL Ile de France, Association des Libres Penseurs de France (ADLPPF), CAEDEL, Mouvement Europe et Laïcité, Comité Laïcité République (CLR), Conseil National des Associations Familiales Laïques (CNAFAL), EGALE, Egalité-Laïcité-Europe, Fédération Française « Le Droit Humain », Fédération générale des PEP, Fédération Nationale des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale, Grande Loge Féminine de France, Grande Loge Mixte de France, Grande Loge Mixte Universelle, Laïcité-Liberté, Le Chevalier de la Barre, Les Comités 1905, Libres MarianneS, Ligue du Droit International des Femmes (LDIF), Observatoire International de la laïcité, Regards de Femmes, Union des Familles Laïques (UFAL) Union Rationaliste

TEXTES

8 - Ne supprimez pas l'égalité professionnelle ! - Pétition

François Rebsamen, ministre du Travail, prépare en ce moment un projet de loi sur le dialogue social et l'emploi. Ce texte sera présenté fin mai aux députées et députés. Dans les multiples articles du projet de loi, on découvre des propositions... étonnantes : le texte prévoit de supprimer purement et simplement tous les outils de l'égalité professionnelle du Code du travail.

Le projet de loi Rebsamen supprime en effet l'obligation d'établir un diagnostic de l'égalité dans l'entreprise (Rapport de Situation Comparée*), de négocier sur cette question et pire, rend les sanctions pour les entreprises qui ne respectent pas l'égalité professionnelle... impossibles à appliquer !

De nombreuses entreprises rechignent encore à produire ces chiffres et à prendre des mesures contre le sexisme au travail et les inégalités professionnelles. Avec ce projet de loi, le gouvernement envoie un message limpide : l'égalité ? C'est réglé. Circulez, il n'y a rien à voir.

Le gouvernement se moque manifestement de nous. Et sans doute aussi de l'égalité femmes - hommes. Exigeons qu'il rétablisse dans son projet de loi les obligations légales en matière d'égalité professionnelle.

Avec Yvette Roudy et plus de 100 personnalités, je signe la pétition ! :

<https://www.change.org/p/frebsamen-ne-supprimez-pas-l-egalite-professionnelle-sosegalitepro>

9 - Rebsamen jette l'égalité professionnelle à la poubelle ! - Communiqué de presse collectif

Le projet de loi relatif au dialogue social et à l'emploi porté par le Ministre du Travail François Rebsamen prévoit de déconstruire, entre autres, les outils fondamentaux de l'égalité professionnelle entre femmes et hommes.

Les inégalités professionnelles et salariales entre femmes et hommes sont pourtant toujours d'actualité : les femmes gagnent encore 27 % de moins que les hommes, leurs carrières sont freinées par la maternité, elles occupent 80 % des emplois à temps partiel et restent minoritaires dans les emplois cadres malgré un niveau moyen de formation supérieur aux hommes. Les inégalités professionnelles sont l'expression de la domination masculine; elles constituent une violence économique qui rend les femmes plus dépendantes et plus vulnérables.

Pourtant, le projet de loi prévoit de supprimer les outils indispensables à la mesure des écarts entre les femmes et les hommes en entreprise et servant de base à la négociation collective en matière d'égalité professionnelle : le Rapport de Situation Comparée sur la situation des femmes et des hommes d'entreprise et la négociation dédiée. Ce rapport instauré dès la première loi sur l'égalité professionnelle de 1983 d'Yvette Roudy est obligatoire depuis la loi de 2001 et a été renforcé par la loi du 4 août 2014 qui durcit les sanctions à l'égard des entreprises hors la loi.

En revenant sur cette disposition, le gouvernement actuel est ainsi le premier à faire marche arrière en matière d'égalité professionnelle. Ces données devant être élaborées par les employeurs en matière d'égalité professionnelle et soumises au comité d'entreprise seront désormais susceptibles de varier d'une entreprise à l'autre, par accord d'entreprise. Le diagnostic identique pour toutes les entreprises deviendra donc un outil à géométrie variable. De même, la disparition de la négociation dédiée va noyer la question de l'égalité femmes-hommes au sein d'une négociation fourre tout, sur la "qualité de vie au travail". L'application de la pénalité sera donc impossible à mettre en oeuvre.

Nous nous inquiétons également du relèvement de 200 à 300 du seuil pour créer une commission dédiée à l'égalité professionnelle au sein des Comités d'entreprise, comme de la possibilité de rendre triennale la négociation annuelle sur les salaires, qui contenait des mesures pour résorber les écarts entre les femmes et les hommes.

L'absence du rapport de situation comparée aura d'autres conséquences graves : comment les partenaires sociaux négocieront-ils les accords égalité sans données sexuées ? L'instauration de la pénalité envers les entreprises n'ayant pas négocié pourra-t-elle continuer d'être appliquée ? Celle-ci, mise en œuvre en 2012, a permis une certaine augmentation de signatures d'accords collectifs en matière d'égalité professionnelle, or son socle juridique repose sur celui du rapport de situation comparée. A ce jour, beaucoup de doutes existent sur ces deux questions.

Le Président François Hollande qui a inscrit l'égalité femmes-hommes comme un enjeu prioritaire de son mandat est donc le premier Président à revenir sur la loi de 1983 en supprimant l'un des principaux outils (insuffisant certes) de l'égalité professionnelle :

- Alors même que le 1er mai a été l'occasion de souligner une fois de plus la persistance d'inégalités entre les femmes et les hommes, aggravées par les politiques d'austérité,
- Alors même que ces outils commençaient à peine à être intégrés et compris par les entreprises,
- Alors même que la Loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes venait d'enrichir les indicateurs du rapport de situation comparée par des données sur les carrières,
- Alors même que Marisol Touraine et Pascale Boistard, ministres en charge des droits des femmes, se félicitent d'avoir renforcé les sanctions envers les entreprises hors la loi,
- Alors même que la loi vient d'étendre ces obligations au secteur public.

Comme d'habitude en période de crise, les femmes sont les premières à en subir les conséquences. Sous prétexte de « simplification » des procédures pour les entreprises, ce projet de loi supprime en catimini un des seuls outils concrets pour l'égalité professionnelle. C'est un recul incompréhensible en matière de lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes et le Haut Conseil à l'Égalité a fait part de son inquiétude à ce sujet dans un courrier adressé au Ministre du Travail.

Actuellement examiné en commissions, ce texte sera présenté officiellement par le gouvernement lundi 11 mai au Conseil Supérieur de l'Égalité Professionnelle entre les femmes et les hommes. Pour nous, organisations qui luttons au quotidien pour l'égalité, il y a urgence et nous demandons à être entendues : les articles concernant les obligations en matière d'égalité professionnelle doivent être rétablis et la lutte contre les inégalités doit se poursuivre.

Organisations signataires : Osez le féminisme !, Femmes Solidaires, Le Planning Familial, la CGT, Coordination pour le Lobby Européen des Femmes (CLEF), Elu/es Contre les Violences faites aux Femmes (ECVF), Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF), Collectif Féministe Contre le Viol (CFCV), Collectif Les Georgettes Sand, Femmes pour le Dire Femmes pour Agir, FIT une femme un toit, FEMEN, Les effRONTé-e-s, le CNDP, Macholand, Réussir l'égalité femmes hommes, Elues Contre les Violences Faites aux Femmes, L'Assemblée des Femmes, ATTAC - commission genre, La ligue du droit international des femmes, BPW France, Association Mémoire Traumatique et Victimologie, Association 40 ans de mouvement, Les Chiennes de Garde, Association nationale des études féministes, Réseau Féministe « Ruptures », LibresMarianneS, Féminisme et géopolitique, Association Entraide et Mouvement des Femmes, Féminisme et Géopolitique, SOS Sexisme, Du côté des femmes, Marche Mondiale des Femmes, Elles aussi, Elles imaginent, L'escale, Femmes Migrantes Debout !, Forum Femmes Méditerranée, GAMS, Le Monde à travers un regard, Voix de Femmes, Rajfire, Résistances de femmes

10 - SOS Egalité Professionnelle - Projet de loi sur le dialogue social : l'égalité entre femmes et hommes doit rester une priorité - Appel collectif de chercheuses et chercheurs

En 2015, en France, les femmes sont discriminées dans l'emploi et le travail. Elles gagnent un quart de salaire de moins que les hommes, deux tiers des smicards sont des femmes, elles occupent 80% des emplois à temps partiel, elles subissent de nombreuses discriminations du fait de la maternité, leurs carrières sont bloquées par le plafond de verre, et ceci malgré l'élévation continue de leur niveau de formation, les femmes sortant en moyenne du système éducatif plus diplômées que les hommes.

Nous, chercheurs et chercheuses, sociologues, économistes, juristes, politistes, dont les travaux portent sur les inégalités entre femmes et hommes, connaissons bien cette réalité et nous savons comment l'avancée du droit en la matière est capitale. Depuis les premiers textes sur l'égalité salariale en 1972, le cadre légal, sous l'impulsion du droit international et spécialement du droit de l'Union Européenne, a toujours apporté de nouveaux droits en matière d'égalité professionnelle entre femmes et hommes. Loi sur l'égalité professionnelle d'Yvette Roudy en 1983, loi Génisson en 2001, loi sur l'égalité salariale en 2006 et tout récemment en 2014 loi sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, à chaque étape le cadre légal a été moteur dans la progression de l'égalité entre femmes et hommes dans l'entreprise. Après plus de 30 ans d'avancées, le projet de loi sur le dialogue social portée par le ministre du travail constitue un recul.

Il prévoyait en effet de supprimer l'obligation d'un des outils phare de l'égalité professionnelle en entreprise, le Rapport de Situation Comparée. Cet outil instauré dès la loi de 1983 et rendu obligatoire en 2001 a été récemment enrichi dans la loi sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes de 2014 portée par la ministre des droits des femmes de l'époque. Il s'agit d'un diagnostic sur la situation comparée des femmes et des hommes en entreprise, mené à partir d'indicateurs chiffrés sur les salaires, les embauches, le temps de travail, les formations, les promotions, les carrières ou encore les conditions de travail. Cet outil est aujourd'hui un préalable indispensable à la négociation sur l'égalité professionnelle en entreprise et est à l'origine des accords et plan de réduction des inégalités. Rappelons que depuis 2012, les entreprises ne s'engageant pas via un accord collectif ou un plan dans la réduction des inégalités salariales, se voient mises en demeure et éventuellement sanctionnées. Selon les dernières données du ministère des droits des femmes, 1356 entreprises ont déjà été mises en demeure et 45 sanctions ont été prononcées. Aujourd'hui un tiers des entreprises sont couvertes par un accord collectif pour l'égalité entre femmes et hommes, proportion certes insuffisante mais en nette augmentation depuis la mise en place des pénalités.

Le projet de loi prévoit de supprimer le rapport de situation comparée en tant qu'analyse spécifique. Les indicateurs sexués seraient intégrés dans les grandes bases de données uniques mises en place actuellement dans les entreprises. Maintenir un diagnostic spécifique de la situation comparée des femmes et des hommes est capital pour servir de base à la négociation en matière d'égalité professionnelle. Le lien entre diagnostic sexué et négociation collective doit être

réintroduit. Et les domaines d'action (rémunérations, temps de travail, formation, carrières, conditions de travail...) analysés par les indicateurs sexués doivent être inscrits au niveau législatif et non réglementaire. Par ailleurs, l'uniformisation des indicateurs est importante afin d'éviter qu'un accord d'entreprise puisse réduire la liste des informations ou indicateurs à recueillir et à analyser pour les entreprises de 300 salariés et plus.

Par ailleurs, ce projet de loi vient limiter la négociation sur l'égalité en l'englobant dans un thème beaucoup plus large, celui de la qualité de vie au travail. Si l'approche de la qualité de vie au travail est un enjeu pour les entreprises, l'égalité professionnelle ne se réduit pas à la qualité de vie au travail. C'est un droit fondamental qui nécessite une approche transversale, qui risquerait ici d'être restreinte à la qualité de vie au travail oubliant les rémunérations, le temps de travail ou les carrières. Et cette négociation s'effectuerait tous les trois ans alors que le suivi annuel et spécifique de l'égalité salariale entre femmes et hommes avait été affirmé dans la loi sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes de 2014. Diluer ainsi la négociation de l'égalité professionnelle constituerait une rupture importante dans sa dynamique, encore balbutiante.

Certes, les outils et réglementations sont complexes, ils diffèrent selon les tailles d'entreprise ou changent régulièrement de noms et rendent ainsi l'appropriation par les entreprises et les syndicats difficile. Mais une simplification ne peut être synonyme d'un recul pour l'égalité professionnelle et salariale entre femmes et hommes.

Enfin, un doute persiste sur l'application concrète des pénalités envers les entreprises sans accord ou plan en faveur de l'égalité. Car même si les indicateurs sexués restent calculés obligatoirement en entreprise, le rapport de situation comparée en tant qu'outil spécifique ne semblerait plus exister. Or le cadre légal des pénalités fait référence à celui du Rapport de Situation Comparée, comment alors continuer à appliquer les pénalités ? Il faudrait réécrire le cadre réglementaire des pénalités, ce qui n'est pour l'instant pas le cas.

Soulignons tout de même que ce projet de loi introduit une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les instances représentatives du personnel. Il s'inscrit ainsi dans l'application de la réforme constitutionnelle de 2008 concernant l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités professionnelles et sociales. Mais l'égalité professionnelle ne peut se limiter à la question de la gouvernance qui apparaît illusoire dans ce contexte de démantèlement des outils de l'égalité professionnelle.

L'égalité entre femmes et hommes est un droit fondamental, son application concrète passe par un engagement sans faille de l'Etat.

Signataires : Séverine Lemièrre - Economiste - Paris Descartes - MAGE ; Rachel Silvera - Économiste - Université Paris 10 - membre du Conseil supérieur à l'égalité professionnelle ; Réjane Sénac - Politiste - CNRS-CEVIPOF - PRESAGE ; Margaret Maruani - Sociologue - CERLIS CNRS et MAGE ; Françoise Milewski - Économiste - OFCE - PRESAGE - Sciences Po ; Michel Miné - Juriste - membre du Conseil supérieur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ; Jacqueline Laufer - Sociologue - HEC - MAGE ; Hélène Périvier - Economiste - OFCE - PRESAGE ; Marie-Thérèse Lanquetin - Juriste ; Mathilde Guergoat-Larivière - Économiste - Conservatoire National des Arts et Métiers ; Anne Eydoux - économiste - Centre d'études de l'emploi et Université Rennes ; Marie-Thérèse Letablier - Sociologue - CNRS Centre d'économie de la Sorbonne Antoine Math - Chercheur à l'IRES ; Janine Mossuz Lavau - Directrice de recherche ; Gwenaëlle Perrier - Politiste, CERAL/université de Paris 13 et LISE / CNAM ; Françoise Picq - politiste - IRISSO - Université Paris Dauphine ; Muriel Pucci - Economiste, Université Paris 1, Centre d'économie de la Sorbonne ; Céline Marc - Economiste ; Sébastien Point, Professeur des universités, EM Strasbourg Business School, Université de Strasbourg ; Maryse Huet - Economiste du travail, Isabelle Collet - Sciences de l'Éducation, Université de Genève

DÉBATS, CONFÉRENCES, SORTIES MILITANTES...

11 - Rencontres-débats « Femmes, genre et sport » : Prouve-nous que tu es une femme » : Tests de féminité et autres formes de contrôle du corps des sportives - Les Dégommeuses - 10 mai

Le mercredi 19 août 2009, la jeune athlète sud-africaine Caster Semanya survolait l'épreuve du 800 mètres, en pulvérisant son record personnel et en surclassant la tenante du titre, la Kenyane Janeth Jepkosgei, avec deux secondes d'avance. Une course magnifique...et trop belle pour être le fait d'une représentante du « sexe faible » ? Le soupçon enfle alors : et si Caster Semanya n'était pas une « vraie » femme ?

Ce cas médiatique a attiré fortement l'attention sur les « tests de féminité », ces pratiques humiliantes que les instances sportives internationales ont plus ou moins systématiquement fait subir aux femmes athlètes depuis les années 60 pour « certifier » leur sexe. Examens gynécologiques, tests chromosomiques et autres techniques médicales ont été mis au service d'une « police du genre » qui sert, en dernière instance, à reproduire une vision binaire et hiérarchique des sexes : en haut de l'échelle sportive, les hommes, forts et performants ; et en bas les femmes, que la « nature » empêchera toujours de rivaliser avec eux...

Avec Anaïs Bohuon : « La fabrique médicale des sportives », Maître de conférences UFR STAPS Paris Sud. Elle est notamment l'auteure de « Le test de féminité dans les compétitions sportives » (Editions iXe, 2012) ; et Chantal Bournissen : Le point de vue d'une ancienne sportive de haut niveau, Chantal Bournissen a gagné la Coupe du Monde de descente de ski en 1991. Elle est professeure à la Haute Ecole de Travail Social du Valais (Suisse).

Mardi 19 mai 2015, 19h-21h, Mairie du 20^{ème} arrondissement - Salle du conseil - 6, place Gambetta, 75020 Paris. Entrée libre, dans la limite des places disponibles

12 - Projection « L'autre pilule, un combat pour les femmes » - 21 mai - Paris

Film réalisé par Charles Castella et Ted Anspach, écrit et produit par Simone Halberstadt Harari
*Jeudi 21 mai, à 20 heures, Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes
14, avenue Duquesne, Paris 7^{ème} ; Inscription obligatoire : cab-ass-evenement@sante.gouv.fr*

13 - Débat « Le genre la Ville » - Le MAGE - 27 mai

Le MAGE organise ce débat dans le cadre des "Amphis du Mage à l'occasion de la parution du n° 33 de Travail, genre et sociétés.

Ouverture : Margaret Maruani, Directrice du Mage et de la revue Travail, genre et sociétés

Débat introduit par Nicole Mosconi, sociologue, Université Paris Ouest-Nanterre-La Défense, animé par Marion Paoletti, sociologue/politiste, Université Montesquieu-Bordeaux IV

Avec : Didier Lapeyronnie, sociologue, Gemass, Université Paris Sorbonne ; Sophie Louargant, géographe, Université Pierre Mendès France, Grenoble ; Yves Raibaud, géographe, Université Bordeaux Montaigne ; Lidewij Tummers, urbaniste, Faculté d'architecture TU Delft, Pays-Bas

Pour la bonne organisation de ce débat, merci de confirmer votre venue par retour de mél à mage.cnrs@shs.parisdescartes.fr (avant le vendredi 22 mai)

Mercredi 27 mai 2015 de 17h à 20h, Université Paris Descartes, M° St-Germain-des-Prés, 45 rue des Saints-Pères - Amphi Giroud, 3e étage, 75006 Paris

14 - Estimation du coût économique et social de la prostitution en France - Restitution des travaux du Mouvement du Nid et de la société Psytel - 29 mai

Il y a un an, la Commission européenne proposait aux Etats membres de l'Union européenne d'accroître leur « richesse nationale » en incluant la prostitution dans leurs calculs du PIB. En France, l'INSEE a refusé de se plier à la demande européenne en expliquant, à juste titre, que la prostitution s'apparentait moins à une prestation de services librement consentie qu'à une exploitation des plus précaires.

Dans une démarche inédite, le Mouvement du Nid et la société Psytel ont choisi de dévoiler l'envers du mythe d'une prostitution créatrice de croissance et d'estimer au contraire le double

fardeau économique et social que le système prostitutionnel fait peser sur ses victimes et sur la société toute entière.

C'est dans ce contexte que nos deux structures sont heureuses de vous inviter à la restitution exclusive de leurs travaux de recherche, menés depuis deux ans, et visant à estimer le coût économique et social de la prostitution en France.

Cette étude repose sur : Une estimation du nombre de personnes prostituées en France (37 000) ; Une identification de 29 « postes » de coûts, pour un montant annuel total estimé à 1,6 milliard d'euros (sur-exposition aux violences, sur-consommation médicamenteuse, évasion fiscale etc...)

En présence de Maud Olivier, Rapporteuse sur la proposition de loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel, et députée de l'Essonne, et de représentantEs de plusieurs Ministères, nous présenterons nos résultats complets ainsi qu'un logiciel ouvert, en ligne, permettant de consulter l'ensemble des données et d'effectuer de nouvelles simulations.

Inscription obligatoire : secretariat@mouvementdunid.org en indiquant « restitution ProstCost » dans le titre de votre email.

Vendredi 29 mai, 15h - 17h30, Hôtel Ibis Styles, Evry Cathédrale, 52 Boulevard des Coquibus - 91000 Evry, RER D, Evry-Courcouronnes

15 - Conférence publique : Laïcité, Liberté, même combat ! - UFAL

Afin de défendre et permettre des avancées en termes de libertés et de laïcité, il faut que des militants se battent au quotidien. A travers cette réunion publique, l'UFAL souhaite montrer des exemples concrets de militantisme laïque. Après les attentats de Charlie et de Copenhague, les laïques n'ont pas l'intention de baisser les bras !

Liberté d'expression, blasphème, laïcité scolaire, école publique, combat pour le droit de mourir dans la dignité, enjeux actuels de la laïcité... autant de sujets qui seront abordés au cours de cette conférence.

- La liberté d'expression et le blasphème, par Inna Shevchenko (Femen) et une invitée surprise
- Le droit de mourir dans la dignité est un combat laïque, par Jacqueline Jencquel (ADMD)
- La laïcité scolaire, nécessité de l'école publique, par Eddy Khaldi (militant laïque)
- Les enjeux actuels de la laïcité, par Charles Arambourou (UFAL)
- Conclusion, par Christian Gaudray (président de l'UFAL).

*Samedi 30 mai 2015, 17h, Patronage Laïque, 72 avenue Felix Faure, Paris14, Entrée libre
Plus d'infos et inscriptions <www.ufal.org/laicite-liberte*

LIVRES, CINÉMA, THÉÂTRE, TÉLÉVISION...

16 - Théâtre : « 3 sorties de chantier avec Réparations en cours »...

Deux femmes dans une cuisine... Pourquoi encore et toujours mettre les femmes aux fourneaux ? Parce qu'il faut bien faire bouillir la marmite et continuer à nourrir les siens même quand on doit écrire la vie des femmes en 5 mn.

Alors, tout en préparant une ratatouille, qu'elles partageront à la fin de la pièce avec le public, ces deux féministes si différentes l'une de l'autre, se repassent la patate chaude. Ça va chauffer, bouillir, fumer, brûler, saigner, pour que finalement, un jour peut-être, tout soit aux petits oignons.

Sur des textes de Christine Delphy, Virginie Despentes, Luc Frémiot, Benoite Groult, Gisèle Halimi
30 mai - 19h30 au Plateau 31 - Gentilly (94) Résa : 01 45 46 92 02

Les 11 et 12 juin - 20h30 au Théâtre Aleph - Yvry/Seine (94) Résa : 01 46 70 56 85

17 - Cinéma « Akhta et ses filles » - Alima Arouali

« Cinq soeurs : Aïcha, Malika, Rachida, Horia et moi, Alima. Nous avons entre 50 et 60 ans. Nous

sommes les filles de Bakhta et Abdenbi, qui ont quitté l'Algérie pour la France en 1948. Mes soeurs et moi faisons partie de cette génération qui a lutté pour pouvoir travailler, qui a décidé avec qui elle voulait vivre, avoir ou non des enfants, avoir le droit au plaisir, à une sexualité libre... À travers ce documentaire, mes soeurs me racontent comment elles ont résisté, chacune à leur manière, au père, aux maris, à la religion, aux préjugés, afin d'être des femmes libres et de trouver leur place dans la société française. » Alima Arouali.

La séance sera suivie d'un débat avec la réalisatrice.

Jeudi 28 mai 2015 à 20h au cinéma Luminor Hôtel de Ville (anciennement Le Nouveau Latina)

Tel : 0144621204 ou 06 80 63 95 25, mail : marchfem@rezisti.org ; site : <http://www.mmf-France>